VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 – 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 – 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE PERMANENT DU 20 juin 2023 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de l'Est

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,
- Considérant les modalités de circulation sur les voies desservies par ladite rue de l'est
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de ladite rue de l'est
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Un **Sens Interdit** est instauré dans la rue de l'est. La circulation dans la rue sera en sens unique entrant à partir de la rue de l'église à la Place Henri IV.

Article 2 : Les Services Techniques de la Commune sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230620-2023_06_58-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2023
publié sur le site de la commune le 27.06.2023

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER